

Objet : Commande publique – Marché CAA23048 Démolition du bâtiment APPRIM situé à Gilly-Sur-Isère

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu les articles L. 5211-1, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°53 du Conseil d'Agglomération en date du 14 décembre 2023 donnant délégation à M. le Président, ou à défaut son représentant, pour signer le marché public CAA23048 « Démolition du bâtiment APPRIM situé à Gilly-Sur-Isère » et tout acte afférent à ce dossier, avec les entreprises les mieux disantes retenues par la CA,

Vu l'arrêté n°2020-192 du 16 juillet 2020 donnant délégation de fonctions à Monsieur Michel BATAILLER pour les affaires ayant trait au Patrimoine,

Considérant qu'il y a lieu de faire appel à des prestataires pour la démolition du bâtiment APPRIM situé à Gilly-Sur-Isère,

Vu la consultation engagée le 18 décembre 2023,

Vu les dossiers présentés par les candidats et l'examen des offres,

Décide

Article 1 : Le marché « Marché CAA23048 Démolition du bâtiment APPRIM situé à Gilly-Sur-Isère » est confié aux entreprises suivantes :

Lot n°1 : Désamiantage et déplombage

EQUILIBRE ENVIRONNEMENT – 73490 LA RAVOIRE pour un montant total de **70 700,00 € HT** (montant extrait du DPGF)

Lot n°2 : Déconstruction et évacuation des déchets

SARL VIRET – 73410 ENTRELACES pour un montant total de **17 650,00 € HT** (montant extrait du DPGF)

Article 2 : L'exécution des prestations débute à compter de la date fixée par ordre de service. Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 8 mois.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « Télérecours citoyen » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 4 : Mme la Trésorière Principale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué lors du prochain Conseil d'Agglomération.

Fait à Albertville, le 27 mars 2024

Le Vice-Président,
Michel BATAILLER